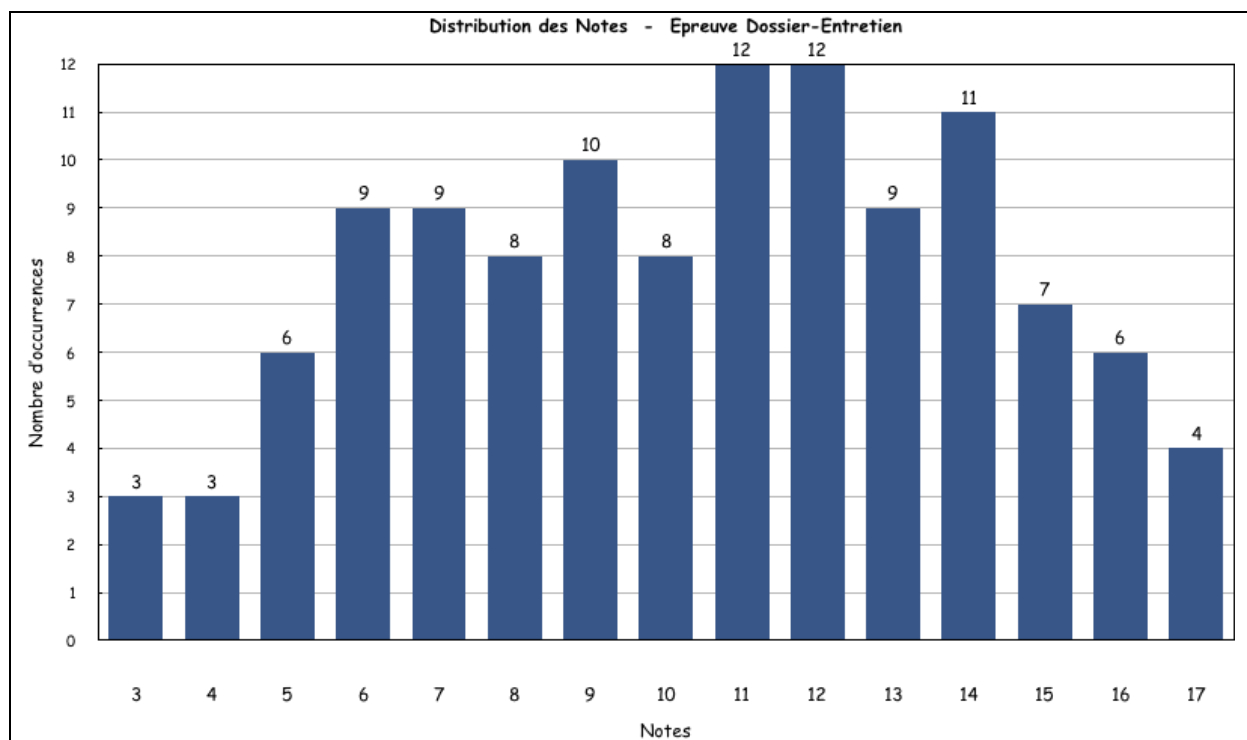


Rapport épreuve Dossier-Entretien 2019

Pour la session 2019, le nombre de candidats admissibles était de 142, soit un effectif en hausse de plus de 13 % par rapport à 2018 où ils étaient 125. 117 candidats se sont effectivement présentés à cette épreuve ; le nombre d'absents s'élève donc à 25, soit une proportion de 17 %.

La dispersion des résultats est relativement stable par rapport à la précédente session ; l'écart-type se situe à 3,66 contre 3,51 l'an passé. Quatre notes (9 ; 11 ; 12 ; 14) concentrent plus de 38 % des résultats des présents. La moyenne de l'épreuve est en légère baisse : 10,41 (10,73 en 2018 ; 10,75 en 2017). La médiane se situe toujours à 11 ; ce qui correspond à une valeur conforme à celle observée les années précédentes. Les notes s'échelonnent de 3 à 17. 31,4 % des notes sont inférieures ou égales à 8 ; 19,7 % sont supérieures ou égales à 14. Hormis une concentration sur les notes 11 et 12 (24 occurrences), leur distribution est assez peu polarisée, comme l'illustre l'histogramme ci-après.

Le niveau d'ensemble des candidats est plutôt solide. Les membres du jury s'accordaient sur ce constat. Des variations s'observent toutefois selon les trois disciplines qui composent l'épreuve.



L'oral de Dossier-Entretien correspond à un exercice très significatif quant aux aptitudes à poursuivre des parcours d'excellence dans les disciplines des sciences sociales. L'esprit de l'épreuve requiert que les exposés des candidats mettent en relation raisonnements personnels, références à des travaux de sciences sociales, exemples et arguments des textes. Pour ce faire, leurs présentations doivent trouver un équilibre entre lecture d'extraits (ni trop longs ni trop fréquents), connexion avec d'autres références, éléments de critiques. Des lectures réitérées trop volontiers sont souvent synonymes d'une insuffisante prise de distance avec les textes et d'une mise en perspective indigente dans l'incapacité de jeter des passerelles vers d'autres travaux et auteurs. A travers la présentation et la discussion des dossiers proposés, il s'agit d'apprécier la clarté des différents exposés notamment à l'aune de la facilité à suivre les plans adoptés, mais aussi de vérifier l'acquisition d'un certain nombre de connaissances relatives au thème, et enfin d'observer des aptitudes de raisonnement *in situ*... parfois même lorsque les connaissances sont lacunaires.

Rappelons aussi ce que n'est pas l'épreuve en la distinguant d'autres modèles plus ou moins académiques. Il ne s'agit donc pas d'une note de synthèse, d'une question de cours, d'une lecture de morceaux choisis ou enfin d'une fable sociale fruit de l'imagination du candidat. Les dossiers sont pour la plupart constitués de deux articles ou d'extraits d'ouvrages sur un même thème. Ils sont choisis par le jury en raison de l'intérêt qu'il y a à les confronter, à les faire dialoguer ensemble.

L'épreuve de Dossier-Entretien comporte deux temps. Le premier temps est consacré à l'exposé des candidats pendant une durée qui n'excède pas 30 minutes. La capacité des candidats à gérer le temps imparti fait pleinement partie des critères d'évaluation. Si un exposé de 25-26 minutes n'est pas réellement répréhensible, une prestation qui ne durerait que 20 minutes, voire moins, pénalise le candidat. Pour cette session 2019, voici quelques chiffres établis sur un échantillon de 40 % des présents :

- * la durée moyenne des exposés est d'un peu moins de 28 minutes ;
- * l'écart-type est d'un peu moins de 3 minutes ;
- * le temps pris par les exposés s'échelonne entre 20, pour le plus court, et 32 minutes, pour le plus long.

Ces éléments tendent à prouver que les « règles du jeu » semblent désormais bien maîtrisées. On peut faire l'hypothèse que le contenu des rapports du jury des éditions antérieures ait été bien diffusé et mis à profit.

Pour autant, rappelons que les exposés qui meublent en « parlant creux » ou en répétant à l'envi des éléments déjà présentés préalablement ne correspondent pas à une gestion satisfaisante des 30 minutes. En somme, il est inutile de jouer la montre pour tenir le temps : mieux vaut moins mais mieux. Même si un exposé caractérisé par une gestion lacunaire du temps sera pénalisé, 24 minutes de propos pertinents et bien énoncés valent

mieux que 30 minutes éprouvantes tant du fait de leur contenu que de leur forme orale. Précisément, au cours de cette session, un exposé de 24 minutes suivi d'une excellente séquence de réponses aux questions du jury a par exemple été noté 16 tandis que des prestations de 29 ou 30 minutes qui n'ont pas été revalorisées lors de l'entretien n'ont guère obtenu plus de 5. Un exposé bavard où il devient difficile de savoir ce dont il est question, où aucun élément précis n'est décelable accable le jury en général. Un équilibre minimal entre les parties de l'exposé doit en outre être respecté. Il n'est pas souhaitable que certaines ne durent que 3-4 minutes. Ainsi a-t-on assisté, une fois encore lors de cette session, à une troisième et dernière partie entamée alors qu'il ne restait que trois minutes ; deux minutes lui seront consacrées ; une seule pour la conclusion. Le profil plus économiste, ou plus sociologue ou historien, d'un candidat ne doit pas non plus entraîner des distorsions trop fortes dans le traitement des dossiers au point de donner lieu à des tentatives de détournement des sujets dans le seul but de recycler les connaissances maîtrisées. L'utilisation du tableau est une possibilité qu'envisagent certains candidats. Attention toutefois au soin accordé aux schémas et graphiques : ils doivent être utiles à l'exposé. Il importe de ne pas omettre de mentionner abscisses et ordonnées, de même que les unités de mesure.

Deuxième temps : la prestation orale des candidats est suivie d'une séquence de 15 minutes environ consacrée aux questions du jury. Ces questions sont souvent inspirées par l'exposé du candidat et notées par les membres du jury au fil de sa prestation. Pour cette raison, il vaut mieux éviter de farder le propos avec des références qui se révéleront purement cosmétiques au moment de la séance de questions. En d'autres termes, les candidats ne doivent pas se satisfaire de mots-clés, de noms d'auteurs lâchés. Il est importun d'arroser continuellement un exposé de références ; cela produit le plus souvent un effet de trop-plein et de superficialité lorsque vient le moment des questions où des approfondissements sont demandés sur les travaux qui auront précédemment été mentionnés. A force d'être égrenés, les chapelets de références à des titres et des auteurs finissent par écorcher leurs noms, révélant un peu plus la fragilité des acquisitions. Le saupoudrage de références se volatilise bien souvent quand souffle la première rafale de questions. L'entretien avec les membres du jury ne fait alors que confirmer une volonté de faire illusion.

S'agissant de ces questions posées aux candidats à l'issue de leurs exposés, rappelons que leur nature est variable. L'épreuve ne s'apparente pas à un oral sec avec des questions abruptes dans la mesure où elle mêle interrogations sur la méthodologie, la démarche proprement scientifique à l'œuvre dans les textes et vérifications plus ponctuelles de connaissances générales.

Ces questions peuvent donc être plutôt factuelles appelant des réponses précises et plus ou moins développées. Les candidats doivent par exemple être capables de répondre à des

demandes de définitions simples que leur adresse le jury. Si la méconnaissance de certaines réponses est tout à fait pardonnable parce qu'il n'est pas attendu de candidats aussi jeunes un entendement omniscient dans les trois disciplines, l'absence de réponse ou certaines erreurs sont moins excusables sur des points relevant d'une culture élémentaire en sciences sociales. Lors de cette session, on a ainsi pu constater des méconnaissances ou confusions inquiétantes :

- * les différentes vagues de nationalisations dans l'après-guerre ignorées ou oubliées ;
- * des difficultés à donner des explications simples et claires sur une notion statistique telle que le décile ;
- * le socialisme municipal inconnu ;
- * les débats historiographiques sur la contrainte et le consentement pendant la guerre de 14-18 n'évoquant rien non plus ;
- * les termes « collaboration » et « collaborationnisme » indistincts ; quelques figures de ces positionnements - même les plus marquantes - inconnues ; de manière plus générale, c'est la connaissance de la seconde guerre mondiale qui a pu paraître obscure : Dunkerque, le STO, les prisonniers de guerre, l'épuration... ont étonnamment donné lieu à des réponses bien peu assurées, voire à des silences préjudiciables ;
- * le rôle de la Caisse des Dépôts et Consignations non su ;
- * des visions très singulières de l'optimum de Pareto ;
- * globalement, un niveau de connaissances assez faible sur l'histoire de l'Etat-Providence ;
- * l'organisation administrative de la France est toujours aussi mal connue [bien qu'elle relève des programmes des classes du second degré] : les institutions issues des réformes de décentralisation sont soit ignorées soit confondues avec les mesures de déconcentration administrative introduites en 1964. Très concrètement, conseils régionaux et départementaux ne donnent lieu qu'à des descriptions nébuleuses. Il n'y a dès lors rien de surprenant à constater que les lois Defferre soient inconnues... et *a fortiori* Gaston Defferre.

En complément, les questions posées peuvent aussi être plus ouvertes en ce sens qu'elles invitent davantage le candidat à réfléchir. C'est alors sa capacité à raisonner en mobilisant faits, méthodologies, théories qui est évaluée. Ces questions désarçonnent parfois les candidats alors qu'il s'agit simplement de les entendre déployer des argumentations en manifestant des qualités de clarté, de critique, de nuance et de précision. L'importance de ce second temps de l'épreuve mérite d'être rappelée. Il est encore trop fréquent de voir nombre de candidats s'essouffler après une première partie parfois très convenable. Il est toujours regrettable d'assister à un affaissement des candidats dans ce deuxième temps de l'épreuve faisant suite à une présentation augurant d'une compréhension tout à fait louable du dossier. Pour que les candidats appréhendent ce moment de l'épreuve avec plus de sérénité, on ne peut que leur recommander d'essayer d'anticiper davantage les

questions. En tout état de cause, il ne faut pas se démobiliser au moment de l'entretien. Encore trop nombreux sont celles et ceux qui « flanchent » après quelques petites difficultés rencontrées. Cette séquence offre l'opportunité de racheter un exposé peu convaincant, par exemple en revenant sur des éléments du dossier pour les mobiliser dans les réponses aux questions. Elle a aussi sa propre temporalité, de sorte que des réflexions pertinentes peuvent atténuer, voire faire oublier quelques maladresses ou absences préalables.

On peut esquisser quelques éléments d'étalonnage de la notation en trois grands ensembles à l'intérieur desquels l'échelonnement des notes est lié à la maîtrise et à la pertinence des connaissances, à la clarté du plan et de l'argumentation, à la qualité des réponses lors de la séance de questions.

Les meilleurs exposés, dont l'évaluation est comprise entre 14 et 17, correspondaient à 28 candidats (24 %) lors de cette session 2019. Si l'on effectue une immersion dans les catégories de discernement des membres du jury, ils correspondent aux caractéristiques suivantes qui sont agrégées plus ou moins exhaustivement :

- * l'exposé est porteur d'une thèse permettant d'éclairer les éléments du dossier ; le thème est très bien problématisé ; le plan est pertinent et aisé à suivre ; solide sur les questions ; capacité à raisonner mise en valeur par des réponses développées ;

- * le candidat restitue bien le contenu du dossier, utilisant les éléments tels que les options méthodologiques, les chiffres, l'iconographie, le paratexte en général. L'ensemble est compris dans la mesure où l'essentiel du propos a fait l'objet d'une appropriation et est rendu de manière synthétique avec justesse. Même lorsque les connaissances ne sont pas d'une précision extrême, la réflexion demeure pertinente. Sont appréciées les capacités à mobiliser raisonnements et connaissances à bon escient ;

- * l'exposé est bien structuré et instaure un dialogue astucieux entre les deux textes. Les enjeux du dossier sont identifiés dès l'introduction et font l'objet d'une reprise au moment de la conclusion ;

- * le candidat connaît les débats qui structurent les disciplines, les sensibilités et les espaces de publication qui les relaient.

Dans ces prestations, les connaissances sont variées et approfondies. Elles font l'objet de bonnes mises en perspective. En bref, le candidat connaît et comprend les questions abordées par le dossier.

Les exposés de niveau intermédiaire, dont l'évaluation est comprise entre 9 et 13, incluaient 51 prestations (43,6 %). Ils coïncident avec ces propriétés qui se combinent plus ou moins :

- * des enjeux théoriques bien restitués mais avec des difficultés pour les connecter aux textes ;

- * des difficultés à passer d'une culture livresque à des exemples concrets ancrés dans l'histoire ou des réalités sociales ;
- * des exposés situés aux confins d'une dissertation de philosophie ;
- * un déséquilibre entre la prestation lors de l'exposé et une séance de questions poussive ;
- * le candidat pose quelques bonnes questions mais apporte des réponses volontiers polémiques quelque peu maladroites ;
- * les propos ont tendance à ne pas se renouveler, développent des explications simplificatrices, se satisfont d'approximations. Le candidat « parle pour ne rien dire », ou encore « le propos tourne un peu en rond » [extraits des notes prises par un membre du jury] ;
- * il y a bien un souci de restitution des éléments du dossier mais il ne porte pas de véritable ligne d'analyse et l'approche demeure essentiellement descriptive ; il manque un effort de montée en généralité du propos.

C'est parmi ces exposés de niveau intermédiaire que peut s'observer une tendance à l'arrosage de références qui égare parfois l'auditoire et où s'égarent souvent les candidats qui sont incapables de les articuler à l'objet du dossier. Cet usage ornemental des références n'est pas du meilleur effet.

Les exposés de faible niveau, dont l'évaluation est comprise entre 3 et 8, ont été le fait de 38 postulants (32,4 %). Ils cumulaient avec des fréquences variables les maladroites ci-après :

- * une impossibilité de repérer un fil conducteur dans l'exposé ; conséquence : il est pénible à suivre. Le candidat ne prend pas soin d'explicitier les mécanismes à l'œuvre dans les liens qu'il esquisse.
- * des parties au contenu purement formel faites de restitutions hasardeuses des textes, voire d'incompréhensions de leur signification ; le contenu des textes est alors peu restitué au final. L'auditeur qui n'aurait pas lu les textes du dossier serait bien en peine d'en saisir le contenu à partir de ces exposés superficiels. Plus problématique encore : des incompréhensions relatives aux sources sur lesquelles se fondent les travaux et résultats présentés dans les textes ;
- * des exposés portés par un plan peu imaginaire où un chaque partie renvoie à un texte. Dans ce type de schéma, le lien entre les deux textes n'est ni saisi ni exploité ;
- * l'approfondissement de l'analyse demeure faible lorsque les candidats n'ont su que faire des textes du dossier... si ce n'est une paraphrase assez maladroite. Les explications demeurent artificielles, se bornant à une plate reprise de chiffres ou de faits sans esquisser d'analyse de causes plus profondes. Quelques pistes peuvent avoir été entrevues mais elles ne sont pas vraiment exploitées. Ce genre de difficultés se retrouvent généralement lors de la séance de questions qui suit les exposés ;
- * l'utilisation d'expressions non maîtrisées ;

- * un des supports du dossier a été laissé de côté ;
- * des candidats proposant des éléments d'analyse demeurant à un niveau stratosphérique se traduisant notamment par une incapacité à mobiliser des exemples ou d'en développer un quand le jury l'y invite ;
- * l'épreuve ne saurait être transformée en question de cours destinée à recycler des connaissances. C'est particulièrement perceptible lorsque le contenu du dossier est purement et simplement éludé. Il faut se confronter aux documents et non pas s'efforcer de les contourner ;
- * un exposé décousu fait d'une succession de remarques ponctuelles ;
- * des faiblesses dans le développement des réponses et la maîtrise des connaissances ;
- * une structure disproportionnée des exposés avec des parties ou des introductions surdimensionnées occasionnant des restrictions excessives du reste du propos. Faire à tout prix un exposé en trois parties comporte des risques de déséquilibre qui se réalisent souvent à l'occasion de ce troisième temps qui est soit un assemblage un peu fourre-tout où l'on tente de placer tout ce qu'on n'aurait pas pu ranger ailleurs soit une pièce escamotée.

Dans ces prestations les moins bonnes, l'exercice est atrophié en un commentaire linéaire des textes. Rappelons qu'il importe de construire un exposé dont les parties ne se confondent pas avec le premier texte pour l'une et le second pour l'autre. Cette manière de faire correspond bien sûr à un expédient très peu satisfaisant. Des parties d'exposé sans la moindre subdivision repérable n'aident pas à structurer une analyse. Elles sont perçues comme la marque d'une rigueur et d'un approfondissement insuffisants. Des réponses indigentes sont desservies par le faible souci accordé à l'expression ; elles ne mobilisent pas le lexique des sciences sociales pour y substituer des banalités peu éloignées du sens commun ou des envolées journalistiques. Il est nettement préférable de faire des phrases plutôt que de lâcher des mots-clés sans les accompagner d'un travail d'analyse. Ces remarques sont destinées à rappeler que le plus grand soin doit être accordé au vocabulaire employé. Les soucis rencontrés avec le vocabulaire se manifestent fréquemment de deux façons : soit il est de sens commun, soit, quand c'est davantage celui des sciences sociales, il est utilisé à mauvais escient.

Plus généralement, répondre aux questions en plus d'une phrase en proposant des éléments un peu développés forme une règle de méthode de nature à aider le jury... et le candidat. Signalons cette année quelques tentatives malvenues de renversement de la relation avec le jury en interrogeant ses membres... après avoir proposé un exposé pour le moins fragile. Il y a un danger à vouloir en dire, en faire trop, voire à vouloir « tout dire ». L'exercice confine alors à la dispersion en proposant des analogies d'une pertinence douteuse. En l'absence d'effort de structuration, l'exposé donne alors lieu à des digressions, des

répétitions, et, pour finir, à une gestion lacunaire du temps imparti qu'une accélération du débit achèvera de desservir.

Enfin, s'agissant d'une épreuve orale, des éléments comme l'intonation, la clarté d'énonciation, la construction achevée des phrases ne doivent pas être négligés dans la mesure où ils contribuent à soutenir l'attention du jury. En outre, on peut considérer que savoir rythmer un exposé oral est une attente exigible de candidats dont un des débouchés probables est l'enseignement.

Economie

Note la plus basse : 04

Note la plus haute : 16

Moyenne : 10,44

Les 36 prestations portant sur les dossiers d'économie ont donné lieu à des évaluations s'échelonnant de 04 à 16. Avec 10,44 sur 20, la moyenne des notes est légèrement supérieure à celle de l'année précédente (rappel : 10,33 en 2018 ; 10,66 en 2017, 11,27 en 2016). La dispersion des notes a également légèrement augmenté : l'écart-type est de 3,14 (rappel : 2,84 en 2018 ; 3,63 en 2017 ; 3,73 en 2016).

Les 16 sujets des dossiers en économie proposés cette année portaient principalement sur des thèmes d'application en sciences économiques où le raisonnement économique est mobilisé pour éclairer un problème (« Économie de l'assurance santé », « La mise en économie de l'environnement », « L'évolution des normes d'emploi », « Les communs agricoles », « Évaluer les interventions publiques »...), mais aussi sur les fondements-mêmes du raisonnement économique, comme par exemple les différentes formes de rationalité (« Les addictions », « Le jeu de l'ultimatum et l'hypothèse de rationalité », « Le joueur pathologique », « Quelle rationalité pour les marchés financiers ? »), et enfin sur la science économique elle-même (« Le développement de la science économique », « Quelle évolution de la science économique ? »).

Dossier 1 : Les addictions

Loonis (Éric), « Les modèles économiques des addictions », *Psychotropes*, 2001/2 (n°7), p. 7-22.

Massin (Sophie), « La notion d'addiction en économie : La théorie du choix rationnel à l'épreuve », *Revue d'économie politique*, 2011/5 (n°121), p. 713-721. [extraits].

Dossier 2 : Économie de l'assurance santé

Batifoulier (Philippe), « Aux origines de la privatisation du financement du soin: quand la théorie de l'aléa moral rencontre le capitalisme sanitaire », *Revue de la régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs*, 2015 (17/ semestre 1), p. 1-11. [extraits].

Geoffard (Pierre-Yves), « La réforme de l'assurance maladie confrontée à la théorie économique de la santé », *Les Tribunes de la santé*, 2004/3 (n°4), p. 71-76. [extraits].

Dossier 3 : L'évolution des normes d'emploi

di Paola (Vanessa,) Méhaut (Philippe) et Moullet (Stéphanie), « Entrée dans la vie active et débuts de carrière : entre effets conjoncturels et évolution des normes d'emploi. Comparaison sur cinq cohortes d'entrants sur le marché du travail. », *Revue Française de Socio-Économie* 2018/1 (n°20), p. 235-250. [extraits]

Peyrin (Aurélien), « Les recompositions des normes d'emploi public. Genèse du recours aux emplois atypiques dans la fonction publique française », *Revue Française de Socio-Économie* 2019/1 (n°22), p. 67-81. [extraits]

Dossier 4 : Données, prévision et prédiction : quelle représentation du futur ?

Pilmis (Olivier), « Un futur antérieur. Le rapport aux données dans le travail de prévision macroéconomique », *Revue Française de Socio-Économie* 2018/2 (n°21), p. 60-74. [extraits]

Vayre (Jean-Sébastien), « Les machines à produire des futurs économiques. Entre prédiction et prévision », *Revue Française de Socio-Économie* 2018/2 (n°21), p. 106-123. [extraits]

Dossier 5 : Le jeu de l'ultimatum et l'hypothèse de rationalité

Tisserand (Jean-Christian), « Le jeu de l'ultimatum, une méta-analyse de 30 années de recherches expérimentales », *L'actualité économique* 2016/1-2 (n°92), p. 289-314.

Boudon (Raymond), « Utilité ou rationalité ? Rationalité restreinte ou rationalité générale ? », *Revue d'économie politique* 2002/5 (n°112), p. 755-759. [extraits]

Dossier 6 : Les communs agricoles

Roumane (Adil), « Droits de propriété en économie pastorale. Le raisonnement hardinien est-il crédible ? », *Économie rurale*, 2013/3 (n°335), p. 19-31.

Combes (Jean-Louis), Combes-Motel (Pascale), Schwartz (Sonia), « Un survol de la théorie des biens communs », *Revue d'économie du développement*, 2016/3 (Vol. 24), p. 55-62. [extraits].

Dossier 7 : La fixation du prix des médicaments en France

Benoît (Cyril) et Nouguez (Étienne), « De l'administration des prix à la régulation du marché : enjeux et modalités de la fixation des prix des médicaments en France depuis 1948 », *Revue française des affaires sociales* 2018/3, p. 91-109.

Le Pen (Claude), « Existe-t-il un « juste prix » du médicament ? », *Revue française des affaires sociales* 2018/3, p. 15-25.

Dossier 8 : Quel rôle pour la monnaie fiscale complémentaire dans la zone euro ?

Lemoine (Benjamin) et Eloire (Fabien), « Agir en deçà des traités pour démocratiser l'euro. Expérimenter les monnaies fiscales complémentaires ? », *Revue Française de Socio-Économie* 2019/1 (n°22), p. 151-162.

Alban (Mathieu), « La monnaie fiscale complémentaire comme solution aux politiques d'austérité en Europe ? Une participation au débat », *Revue Française de Socio-Économie* 2019/1 (n°22), p. 171-182. [extraits]

Amato (Massimo) et Papetti (Andrea), « La monnaie fiscale et le soutien de l'Euro(pe). Pour une réforme de l'architecture monétaire européenne », *Revue Française de Socio-Économie* 2019/1 (n°22), p. 195-203. [extraits]

Dossier 9 : Le joueur pathologique

Dreher (Jean-Claude), Ligneul (Romain), Sescousse (Guillaume), « Dans l'enfer du jeu », *Cerveau & Psycho* - n°60 novembre - décembre 2013, p. 48-54.

Martinez (Frédéric), « L'individu face au risque : l'apport de Kahneman et Tversky », *Idées économiques et sociales*, 2010/3 (n°161), p. 15-23.

Dossier 10 : Nudge de politiques publiques et économie comportementale

Chammat (Mariam), Giraud (Stéphan), « Sciences comportementales et politiques publiques : un A.M.I. qui vous veut du bien », in *Guide de l'Économie Comportementale 2018*, Édition française dirigée par Éric Singler, Labrador - BVA. p. 159-160. <https://www.fondation-maif.fr/up/pj/Guidenudge2018.pdf>

Bressoud (Étienne), Rigolot (Marc), Guinard (Thierry), Trebosc (Christophe), Bakoula (Beltrande), « L'économie comportementale pour inciter les adolescents à mettre leur ceinture de sécurité dans les cars scolaires » in *Guide de l'Économie Comportementale 2018*, Édition française dirigée par Éric Singler, Labrador - BVA, p. 161-171. <https://www.fondation-maif.fr/up/pj/Guidenudge2018.pdf>

Martinache (Igor), Roman (Philippe), Thiry (Géraldine), « Éditorial. Le paradigme comportemental, un nouvel impérialisme économique ? », *Revue Française de Socio-Économie*, 2019/1 (n°22), p. 7-17.

Dossier 11 : Evaluer les interventions publiques

Dupin (Cécile Marie), Breton (Éric), Kivits (Joëlle) et al., « Pistes de réflexion pour l'évaluation et le financement des interventions complexes en santé publique », *Santé Publique*, 2015/5 (n°27), p. 653-657.

Crépon (Bruno), « L'apport des expérimentations dans l'évaluation de l'impact des dispositifs publics », *Informations sociales*, 2008/6 (n°150), p. 56-67.

Dossier 12 : Développement de la science économique

Petit (Pascal), « Sur les modalités du développement de la science économique. Quatre lignes d'interrogation », *Revue économique*, 2007/5 (n°58), p. 1081-1094.

Schinckus (Christophe), « L'expression de la postmodernité en économie », *Tumultes*, 2010/1 (n°34), p. 73-94. [extraits].

Dossier 13 : Quelle évolution de la science économique ?

Bonneau (Cécile), « Histoire des théories et paradigmes économiques depuis 1945 », *Regards croisés sur l'économie* 2018/1 (n°22), p. 156-162.

Cahuc (Pierre) et Zylberberg (André), « La science économique et ses ennemis », *Regards croisés sur l'économie* 2018/1 (n°22), p. 163-172.

Légé (Philippe), « La théorie économique dominante a-t-elle évolué depuis la crise ? », *Regards croisés sur l'économie* 2018/1 (n°22), p. 173-183.

Dossier 14 : Quelle rationalité pour les marchés financiers ?

Tadjeddine (Yamina), « 7. La décision financière au prisme de la théorie économique, de la finance comportementale et des sciences sociales », *Regards croisés sur l'économie* 2018/1 (n°22), p. 100-112.

Bouleau (Nicolas), « 14. Les marchés financiers sont-ils des marchés d'opinion ? », *Regards croisés sur l'économie* 2018/1 (n°22), p. 195-204.

Orléan (André), « Les marchés financiers sont-ils rationnels ? », Reflets et perspectives de la vie économique 2004/2 Tome XLIII, p. 35-41.

Dossier 15 : Les sciences sociales face au dopage

Bourg (Jean-François), « III. Les analyses économiques du dopage » dans : Jean-François Bourg éd., Le dopage. Paris, La Découverte, Repères, 2019, p. 31-65. [extraits]

Brissonneau (Christophe), Bui-Xuan-Picchedda (Karine), « Analyse psychologique et sociologique du dopage. Rationalisation du discours, du mode de vie et de l'entraînement sportif », Staps, 2005/4 (n°70), p. 59-71. [extraits]

Dossier 16 : La mise en économie de l'environnement

Levrel (Harold), Missemer (Antoine), « La mise en économie de la nature, contrepoints historiques et contemporains », Revue économique, 2019/1 (n°70), p. 97-102 & 108-114. [extraits]

Froger (Géraldine), Plumecocq (Gaël), « Faire entrer l'environnement dans l'économie. Temps, incertitudes et irréversibilités », Revue Française de Socio-Économie, 2018/2 (n°21), p. 39-55. [extraits]

De manière générale, le niveau moyen des candidats est plutôt stable relativement à la session 2018 (médiane à 10,5/20 comparée au 10/20 de la session 2018 ; pour rappel, la médiane était à 11/20 en 2017 et 12/20 en 2016). Un-quart des candidats a une note inférieure ou égale à 08/20 (contre un tiers les années précédentes) et un petit quart a reçu une note supérieure ou égale à 14/20. Le nombre de très bons candidats (capables de mobiliser les documents autour d'une problématique claire et d'un plan ingénieux, tout en mettant ces derniers en perspective grâce aux apports des différentes sciences sociales, et en prenant de la hauteur par rapport au dossier documentaire) est stable : 3 candidat(e)s ont reçu une note supérieure ou égale à 15/20.

Sur la forme, la plupart des candidat(e)s ont compris la méthodologie de l'épreuve : ils tentent de contextualiser le sujet (même si ce point reste à améliorer la plupart du temps), présentent et synthétisent dès l'introduction les enjeux des documents, problématisent et structurent leur exposé (le plus souvent en 3 parties). Cependant, certain(e)s candidat(e)s gagneraient à mieux définir les termes importants du sujet afin de les aider dans leur réflexion. Par ailleurs, depuis maintenant plusieurs années, la gestion du temps est bonne, très peu de candidat(e)s dépassant les trente minutes imparties. L'équilibre entre les différentes parties est parfois difficilement obtenu, ce qui peut encore donner lieu à quelques réserves du jury sur la gestion du temps (souvent la dernière partie est brutalement écourtée pour respecter le chronomètre, signifiant que celles qui précèdent ont avancé trop lentement...).

La difficulté de l'épreuve consiste à trouver le subtil équilibre entre la restitution des idées importantes du corpus documentaire et l'apport de connaissances extérieures permettant de prendre de la hauteur (et non pas faire l'étalage d'un savoir peu en lien avec le sujet). Certain(e)s candidat(e)s prennent peu de risque et collent au dossier sans

proposer de véritables apports extérieurs ; la contextualisation des auteurs et de leur cadre théorique de référence étant pourtant un attendu d'une telle épreuve. D'autres, au contraire prennent trop de distance par rapport au contenu du dossier documentaire, ne cherchent pas à faire communiquer les documents entre eux et enchainent les références et/ou théories sans approfondissements ni structurations apparentes. Ce fut le cas notamment sur les dossiers suivants : « Economie de l'assurance-santé », « La fixation du prix des médicaments en France », « Quelle évolution de la science économique ? », « Economie de l'addiction ». Point positif par rapport aux années passées, moins de candidat(e)s ont recouru à l'usage systématique de citations tirées des documents ; lorsqu'elles sont hors de propos et placées là juste pour combler le temps imparti, les extractions de texte nuisent à l'ensemble de l'exposé.

Enfin, comme souligné l'année dernière, un nombre de plus en plus faible de candidat(e)s utilise le tableau pour illustrer leurs propos, ce que regrette le jury. De plus, pour celles et ceux qui font cet effort, le plus souvent cela manque de précision, notamment concernant l'usage des schémas et autres graphiques. L'usage du tableau à bon escient est moyen de donner du dynamisme à la présentation orale.

Sur le fond, la session des questions demeure le point faible de la plupart des candidat(e)s, y compris pour celles et ceux ayant les meilleures notes, toujours à l'exception de quelques un(e)s qui répondent de manière précise aux questions fermées et de manière argumentée aux questions ouvertes. Un bon nombre de candidat(e)s n'est toujours pas à l'aise avec les caractéristiques du système fiscal et/ou de protection sociale français et avec des éléments d'histoire économique (par exemple la crise des années 70 et les stratégies de politiques économiques associées). Enfin, un certain nombre de concepts et notions de base en économie ne sont pas toujours bien maîtrisé(e)s : par exemple, la distinction entre rendement d'échelle/rendement factoriel, la distinction entre efficacité et efficience, le rôle du prix en économie...

Histoire

Les 40 prestations portant sur les dossiers d'histoire ont donné lieu à des évaluations s'échelonnant de 05 à 17. La moyenne s'établit à 10,45, dont quelques très bonnes prestations (trois 17 et deux 16).

Les sujets posés cette année ont porté sur des enjeux divers, d'histoire sociale (Syndicats entre formation professionnelle et éducation populaire), économique (La consommation des classes populaires, les enjeux politiques du ravitaillement en temps de guerre), politique (Notables en République, ressorts de la collaboration pendant la Seconde Guerre mondiale), environnementale (Contestations environnementales dans les années 1970) et

en histoire du genre (*Femmes, sexualité et maternité en France au XXe siècle. Le poids des normes*).

Ils ont couvert les différents moments de la période au programme, de la Troisième République (Syndicats entre formation professionnelle et éducation populaire) aux années 1970 et 1980 (*Les frontières du gaullisme, Contestations environnementales dans les années 1970*), en passant, par exemple, par la Belle époque (*Femmes, sexualité et maternité en France au XXe siècle. Le poids des normes*), l'entre-deux-guerres (*Santé et Travail. Enjeux des mobilisations au cours du premier XXe siècle*), la Seconde guerre mondiale et la Libération (*Ressorts de la collaboration en France occupée (1940-1944)*), le second vingtième siècle qu'il s'agisse de la guerre d'Algérie (*justice d'exception pendant la guerre d'Algérie*) ou des années 1970 (*Contestations environnementales dans les années 1970*). Aucun sujet n'a porté spécifiquement sur un autre Etat que la France, mais des sujets ont croisé l'histoire nationale avec des contextes internationaux, (*Politiques de l'accueil, santé au travail*)

Les prestations les plus valorisées ont été celles de candidats capables d'une compréhension fine des textes proposés et en mesure de mettre en perspective le dossier à l'aide de leurs connaissances historiques, mais aussi, le cas échéant, sociologiques et économiques. Le jury a également valorisé des plans clairs et cohérents.

Le candidat ne peut se contenter de résumer ou de paraphraser les articles mais doit, à l'inverse, mettre les deux articles en perspective : comparer leurs objets, leurs méthodes, ou encore les enjeux soulevés, réfléchir aux découpages chronologiques qu'ils proposent, à leurs convergences et éventuelles divergences.

La lecture linéaire des articles et les trop longues citations ne permettant pas d'apprécier le regard critique des candidat.e.s a été sanctionnée. A l'inverse, les cas plus rares dans lesquels le candidat disserte sur la thématique proposée sans se référer aux articles sont également pénalisés.

Le jury conserve l'essentiel de l'appareil critique des articles. Sans se perdre dans trop de détails, il est toujours intéressant d'interroger le type de sources utilisées par l'historien ainsi que sa démarche historique. Sans qu'une fine connaissance du champ historiographique soit attendue des candidat.e.s, leur capacité à éclairer la méthode et le raisonnement des auteur.e.s des articles proposés est attendue. Il importe ainsi notamment de qualifier les textes, entre article de recherche fondé sur des sources primaires et article de synthèse fondé sur d'autres recherches telles qu'elles se voient dans les notes. Il convient, en revanche, de ne pas spéculer inutilement sur les titres des revues dont les articles sont issus. Il est en particulier hasardeux de déduire d'une publication dans *Archives juives* le manque d'objectivité de son auteur. Il est par ailleurs rappelé que le « name-dropping » d'auteurs ou de courants historiques (tels que la micro-

histoire par exemple), peut s'avérer contre-productif lorsque le candidat n'est pas en mesure de citer ensuite au cours de l'entretien une idée ou un auteur.

S'il ne s'agit pas d'un concours d'érudition, un certain niveau de connaissances générales historiques est exigé. A cet égard, le jury a constaté une très grande hétérogénéité. D'excellents candidats avec des connaissances précises et bien mobilisées (Syndicats entre formation professionnelle et éducation populaire par exemple) en ont côtoyé d'autres pour lesquels la compréhension des dossiers a été rendue difficile par des lacunes étonnantes concernant, notamment, l'histoire de la Seconde Guerre mondiale, du gaullisme et parfois l'histoire du genre. Le jury s'étonne ainsi que certain.e.s candidat.e.s soient incapables d'identifier les grandes étapes et les acteurs de la collaboration d'Etat pendant la Seconde Guerre mondiale ou encore d'expliquer la politique antisémite du régime de Vichy. De la même manière, il est difficilement concevable que certain.e.s candidat.e.s ne soient pas en mesure d'indiquer les principaux jalons de l'insertion des femmes dans la vie politique française. La compréhension du dossier est en outre parfois entravée par une méconnaissance de l'organisation de l'Etat (une région, un préfet, un cabinet ministériel,) ce qui pose des difficultés pour analyser un dossier dont le cœur repose sur la variation des échelles d'analyse entre la haute fonction publique nationale et une municipalité. (Frontières du gaullisme). Des notions centrales d'histoire environnementale qui sont entrées dans le débat public ne peuvent plus être ignorées (anthropocène par exemple). Du point de vue formel, un propos clair et organisé est souvent révélateur d'une bonne compréhension du dossier. Une bonne introduction, présentant la thématique générale du dossier, les questions soulevées et les deux articles, intégralement rédigée au préalable, et quelques éléments de conclusion rappelant les principaux enjeux du dossier, sont à ce titre incontournables. Si la maîtrise du temps constitue un élément important de notation, le fait de meubler pendant de longues minutes (pénibles pour le candidat.e comme pour le jury) est plus pénalisé qu'un exposé un peu trop court.

Sujets d'histoire

Politiques de l'accueil

Célia Keren, « Quand la CGT faisait de l'humanitaire : l'accueil des enfants d'Espagne (1936-1939) », *Le Mouvement Social*, 2018/3 (n° 264), p. 15-39.

Marie-Christine Volovitch-Tavares, « L'accueil en France des réfugiés après le 11 septembre 1973 », *Hommes & migrations* [En ligne], 1305 | 2014

Syndicats entre formation professionnelle et éducation populaire

David Hamelin, « Les Bourses du travail : entre éducation politique et formation professionnelle », *Le Mouvement Social*, 2011/2 (n° 235), p. 23-37.

Morgan Poggioli, « Entre éducation populaire et propagande syndicale : les cours radiophoniques de la CGT sous le Front Populaire », *Le Mouvement Social*, 2011/2 (n° 235), p. 39-52.

La consommation des classes populaires

Anaïs Albert, « Une incompréhension de la pauvreté ? La crise du Mont-de-Piété de Paris à la Belle Époque », *Les Études Sociales*, vol. 164, no. 2, 2016, pp. 63-86.

Marion Fontaine, « Le paternalisme est-il soluble dans la consommation ? L'encadrement des mineurs consommateurs en question », *Histoire, économie & société*, vol. 32e année, no. 3, 2013, pp. 75-86.

Notables en République

Aude Chamouard, « Existe-t-il des notables socialistes sous la Troisième République ? », *Histoire@Politique*, 2015/1 (n° 25), p. 41-52.

David Bensoussan, « Des notables bien vivants. La pérennité de la notabilité traditionnelle en Bretagne dans l'entre-deux-guerres », *Histoire@Politique*, 2015/1 (n° 25), p. 53-64.

Ressorts de la collaboration en France occupée (1940-1944)

Anne Simonin, « La femme invisible : la collaboratrice politique », *Histoire@Politique*, vol. 9, no. 3, 2009, pp. 96-96.

Laurent Joly, « Contextes sociaux de la dénonciation des Juifs sous l'Occupation », *Archives Juives*, vol. vol. 46, no. 1, 2013, pp. 12-34.

Les frontières du gaullisme

Luc Rouban, « Le gaullisme des hauts fonctionnaires (1958-1974) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2012/4 (N° 116), p. 37-51.

Anne-Laure Ollivier, « Gaullistes et socialistes au prisme du pouvoir local. L'exemple de Marseille (1947-1977) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2012/4 (N° 116), p. 23-35.

Contestations environnementales dans les années 1970

Stéphane Frioux, « Pas d'essence dans nos salades ! La « raffinerie baladeuse » de la région lyonnaise (1970-1973) », *Le Mouvement Social*, 2018/1 (n° 262), p. 37-54.

Vincent Porhel, « Givaudan-France : contestation sociale et environnementale en contexte de crise (1979-1981) », *Le Mouvement Social*, 2018/1 (n° 262), p. 55-68.

Santé et Travail. Enjeux des mobilisations au cours du premier XXe siècle

Judith Rainhorn, « Le mouvement ouvrier contre la peinture au plomb. Stratégie syndicale, expérience locale et transgression du discours dominant au début du XXe siècle », *Politix*, vol. 91, no. 3, 2010, pp. 7-26.

Isabelle Lespinet-Moret, « Promouvoir la santé au travail comme droit social (1919-1940) ? », *Le Mouvement Social*, vol. 263, no. 2, 2018, pp. 61-76.

Les patrons en France au XXe siècle : une catégorie homogène ?

Claire Zalc, « Les petits patrons en France au 20e siècle ou les atouts du flou », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 114, no. 2, 2012, pp. 53-66.

Hervé Joly, « Les dirigeants des grandes entreprises industrielles françaises au 20e siècle. Des notables aux gestionnaires », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 114, no. 2, 2012, pp. 16-32.

La justice pendant la guerre d'Algérie, une justice d'exception ?

Thénault, Sylvie, « Défendre les nationalistes algériens en lutte pour l'indépendance. La « défense de rupture » en question », *Le Mouvement Social*, vol. 240, no. 3, 2012, pp. 121-135.

André, Marc, « Requérir la peine de mort. Les magistrats militaires entre la France et l'Algérie durant la guerre d'indépendance algérienne », *20 & 21. Revue d'histoire*, vol. 142, no. 2, 2019, pp. 19-32.

Femmes, sexualité et maternité en France au XXe siècle. Le poids des normes

Rivière Antoine, « Mères sans mari. Filles-mères et abandons d'enfants (Paris, 1870-1920) », *Genre & Histoire* [En ligne], 16 | Automne 2015, mis en ligne le 16 février 2016
Thomazeau, Anne. « La rééducation des filles en internat (1945-1965) », *Histoire de l'éducation*, vol. 115-116, no. 3, 2007, pp. 225-246.

Sociologie

Les 43 prestations portant sur des dossiers de sociologie ont donné lieu à des évaluations s'échelonnant de 3 à 17. La moyenne des notes - 10,46 - est quasiment identique à celle de 2018 - 10,44 - mais légèrement inférieure aux valeurs atteintes il y a quelques années (pour rappel : 11,10 en 2016 ; 11,2 en 2015 ; 10,82 en 2014). La dispersion des résultats reste plutôt élevée - l'écart-type est de 3,78 - comme en 2018 où elle valait 3,94. La note médiane est 11 ; le mode valant également 11.

La teneur des exposés correspond globalement aux attentes du concours qui semblent convenablement assimilées par les candidats. Le constat dressé lors des précédentes sessions concernant la tendance à la standardisation des exposés pour se rapprocher des exigences de l'exercice tend à se confirmer : définition des termes du libellé, présentation du dossier, souci de problématisation, annonce d'un plan, sous-parties présentées en début ou au fil des différentes parties, respect du temps imparti sont fréquemment repérables dans les prestations des candidats avec toutefois une capacité encore variable à réunir toutes ces conditions.

Les 14 dossiers de sociologie portaient sur des thèmes variés accordant une part significative - presque les quatre dixièmes - à des textes récents : 4 d'entre eux dataient de 2019 ; 5 de 2018 ; 2 de 2017.

Une jeunesse difficile

Mauger (Gérard), *La sociologie de la délinquance juvénile*, La Découverte, Coll° « Repères », 2009, pp. 58-71.

Tellier (Thibault), « Les jeunes des ZUP : nouvelle catégorie sociale de l'action publique durant les Trente Glorieuses ? *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n°4, 2008/1, pp. 1-13.

Vers une société du Winner-take-all

Steiner (Philippe), *Les rémunérations obscènes*, La Découverte, Coll° « Zones », 2012, pp. 27-43.

Feuillet (Antoine), Scelles (Nicolas), Durand (Christophe), « Revenus et superstars dans les sports individuels. Le cas du tennis et du golf masculins », *Revue française de gestion*, n° 276, 2018/7, pp. 45-60.

Mutations du monde agricole

Muller (Pierre), *Le technocrate et le paysan. Les lois d'orientation agricole de 1960-1962 et la modernisation de l'agriculture française (1945-1984)* [1984], L'Harmattan, Coll° « Logiques politiques », 2014, pp. 87-98.

Hervieu (Bertrand), *Les orphelins de l'exode rural, Essai sur l'agriculture et les campagnes du XXI^{ème} siècle*, Ed° de L'aube, 2008, pp. 102-119.

Vivre de la politique

Weber (Max), *Le savant et le politique* [1919], Plon, Coll° 10/18, 1959, pp. 109-124 & 127-135 [Extraits].

Le Saout (Rémy) (dir.), *La rémunération du travail politique en Europe*, Berger-Levrault, Coll° « Au fil du débat », 2019, pp. 15-22.

Inégalités territoriales

Davezies (Laurent), *Le nouvel égoïsme territorial. Le grand malaise des nations*, Seuil, Coll° « La République des idées », 2015, pp. 41-64.

Observatoire des inégalités, *Rapport sur les inégalités en France*, Edition 2019, pp. 147-161.

Enquêter sur l'enfance en guerre

Jézéquel (Jean-Hervé), « Les enfants-soldats d'Afrique, un phénomène singulier ? Sur la nécessité du regard historique », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 39, 2006, pp. 99-108.

Jakšić (Milena), « Trouver l'enfant soldat », *Terrain* [En ligne], Terrains, mis en ligne le 06 juin 2019, pp. 1-15 [Extrait].

La perpétuelle réforme de l'Etat : réformer ou déformer l'action publique ?

Chevallier (Jacques), « La « Modernisation de l'action publique » en question », *Revue française d'administration publique*, vol. 158, n° 2, 2016, pp. 585-597.

Margairaz (Michel), Tartakowsky (Danielle), *L'Etat détricoté. De la Résistance à la République en marche*, Editions du Détour, 2018, pp. 171-188.

Sociologie de la participation électorale

Coulmont (Baptiste), Le Digol (Christophe), Lehner (Paul), Paranthoën (Jean-Baptiste), Violier (Victor), « La procuration, un vote de classe », *Métropolitiques*, 16 mai 2019, 7 pages.

Braconnier (Céline), Dormagen (Jean-Yves), Gabalda (Ghislain), Niel (Xavier), « Sociologie de la mal-inscription et de ses conséquences sur la participation électorale », *Revue française de sociologie*, 2016, 1, vol 57, 19 pages.

Big data et sciences sociales

Bastin (Gilles), Tubaro (Paola), « Le moment big data des sciences sociales », *Revue française de sociologie*, 2018/3 Vol. 59, 15 pages.

Boyardjian (Julien), « Les conditions de scientificité des Big Data en science politique », *Revue française de science politique*, 2017/5, vol 67, 10 pages.

Sociologie de l'ADN

Gourarier (Mélanie), « Faire la frontière dans les murs du laboratoire. Destins migratoires et usages de l'ADN aux États-Unis », *Genèses*, 2017/3 n° 108, 17 pages.

Bonniol (Jean-Luc), Darlu (Pierre), « L'ADN au service d'une nouvelle quête des ancêtres ? », *Civilisations* [En ligne], 63 | 2014, <http://journals.openedition.org/civilisations/3747>, 12 pages.

Sociologie de l'antisémitisme

Ghiles-Meilhac (Samuel), « Mesurer l'antisémitisme contemporain : enjeux politiques et méthode scientifique », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, 2015/2 n° 62-2/3, 23 pages.

Mayer (Nonna), « Les opinions antisémites en France après la seconde intifada », *Revue internationale et stratégique*, 2005/2 N°58, 7 pages.

Sociologie de la non-mixité

Bréau (Antoine), Lentillon-Kaestner (Vanessa), Hauw (Denis), « Le retour de la non-mixité à l'école. État des recherches, maintien des tabous et « doing gender », *Revue française de pédagogie*, 2016/1 n° 194, 17 pages.

Duru-Bellat (Marie), « Ce que la mixité fait aux élèves », *Revue de l'OFCE*, 2010/3, n°114, 12 pages.

Sociologie, économie et psychologie

Duru-Bellat (Marie), « La face subjective des inégalités. Une convergence entre psychologie sociale et sociologie ? », *Sociologie*, 2011/2 Vol. 2, 16 pages.

Gautié (Jérôme), « L'économie à ses frontières (sociologie, psychologie). Quelques pistes », *Revue économique*, 2007/4 (Vol. 58), 13 pages.

De l'utilité sociale de la sociologie

Hirschhorn (Monique), « Est-il vraiment utile de s'interroger sur l'utilité de la sociologie ? Plus de dix ans de débats », *Revue européenne des sciences sociales* [En ligne], 52-2 | 2014, <http://journals.openedition.org/ress/2891>, 14 pages.

Lahire (Bernard), « Rompre avec les fausses évidences : la sociologie au travail », chapitre cinq de *Pour la sociologie*, Paris la Découverte, 2016, 16 pages.

En dépit de la qualité d'ensemble des exposés déjà relevée, on peut mentionner quelques points pouvant encore être améliorés. Il est ainsi primordial de veiller à un emploi rigoureux du vocabulaire des sciences sociales. Les mots sont des outils de travail dans l'univers de l'enseignement et de la recherche. Une utilisation appropriée de ceux-ci est donc décisive. Un vocabulaire hésitant, voire erroné, a pu s'avérer préoccupant en constatant que « délation » pouvait être assimilée à « dénonciation », ou encore « désertion » à « désertification ». L'emploi de mots justes favorise une exposition rigoureuse des logiques sociologiques à l'œuvre dans des phénomènes tels que les inégalités ou encore la déviance. Il importe donc de veiller à la qualité de l'expression orale. La clarté est une vertu appréciable dans une argumentation ou dans la réponse à une question. Les réponses nébuleuses n'aident pas à saisir le fond d'une pensée. Sont également à proscrire les présentations du dossier consistant en une stricte juxtaposition de passages, sans la moindre transition. Ménager des transitions entre les parties de l'exposé reste un luxe que réservent quelques rares prestations : les plus abouties.

Parmi les soucis observés lors de cette session, l'interprétation des guillemets présents dans un texte a pu soulever des difficultés pour un candidat qui n'a pas su saisir la distance prise par l'auteur vis-à-vis des faits qu'il mobilisait.

Un condensé de ce qu'il ne faut pas faire dans un exposé a hélas pu être observé au cours d'une prestation : une présentation confuse, filandreuse, révélant des incompréhensions du contenu des textes. Le propos manquait de clarté au point de ne plus savoir de quoi il était question ; le plan, devenu introuvable, n'offrant alors aucun recours au jury. A l'issue

de l'exposé, toute une partie du traitement donné du sujet est demeurée incompréhensible. L'entretien avec le jury n'a malheureusement fait que confirmer les craintes suscitées par la première partie de la prestation. Lorsque les réponses n'étaient pas d'une grande imprécision, elles étaient incongrues, le sens donné aux faits laissant extrêmement perplexe.

Plus généralement, lors de la séance de questions avec le jury, l'essentiel est de répondre aux interrogations de celui-ci, c'est-à-dire de concentrer ses réponses sur ce qui est demandé et non sur ce que l'on a appris dans une logique de recyclage. Les tentatives de diversion, de détournement de questions sont malvenues et identifiées comme telles. C'est donc une façon de procéder risquée et maladroite.

De même, le dossier « Mesurer l'antisémitisme » a fait apparaître l'absence de connaissances élémentaires sur la question de la catégorisation ethnique et religieuse en France dans la société contemporaine comme dans l'histoire. Le jury a notamment été frappé de constater que la période de la Seconde Guerre mondiale était relativement méconnue de la part des candidats, y compris sur des questions centrales comme la persécution raciale ou l'opinion publique.

A l'inverse, les meilleures prestations sont remarquées par leur souci de répondre en détail aux questions en prenant appui sur des connaissances précises, approfondies, en n'usant pas de formules vagues telles que « après la seconde guerre mondiale » qui correspond à une expression de plus en plus imprécise quand il s'agit de situer des faits dans le temps. Le jury a particulièrement prisé les candidats qui ont développé des exposés structurés, marqués par un effort de mise en perspective des textes en les situant dans des débats disciplinaires, voire pluridisciplinaires. Sont toujours très appréciés les efforts de navigation entre les différentes disciplines qui peuvent être convoquées dans un même dossier. Ainsi du dialogue instauré entre les deux textes en discernant les logiques distinctes d'explication entre sociologie et histoire (dans le dossier « Une jeunesse difficile »).

Même si c'est un peu un truisme de le signaler, rappelons qu'une bonne introduction avec accroche, définition des termes du dossier, présentation des textes, problématique, annonce de plan, parties portant une argumentation, est de nature à bien engager une prestation. De même, une contextualisation établissant des liens avec l'actualité, dans la mesure du possible, reste un procédé astucieux.

Un traitement donné du dossier consacré aux « Mutations du monde agricole » fournit un bon exemple de l'intérêt qu'il y a à mener un travail rigoureux sur les termes du dossier quand il débouche sur un plan, un angle d'entrée dans le sujet. Ainsi, la locution « monde agricole » a-t-elle été développée pour expliquer qu'elle suggérait un secteur d'activité faisant système dans un contexte mondialisé. De même, le terme « mutations »

a été bien analysé dans sa polysémie qui suggère à la fois changement d'échelle et de nature, pour déboucher sur un questionnement quant à l'unité ou la pluralité de ce ou ces monde(s) agricole(s). Les traits distinctifs des textes ont ensuite été confrontés pour signifier qu'ils adoptaient deux focales : une logique nationale et une logique plus large ; deux temporalités ; deux visions de l'espace. La candidate a alors proposé de s'interroger sur les tensions entre unification et éclatement au sein du monde agricole en mettant en œuvre des jeux d'échelle astucieux comme points d'appui de son plan. L'entretien a ensuite mis en valeur des aptitudes à chercher et trouver des réponses en raisonnant avec perspicacité. Le jury a apprécié.

C'est dans ce même esprit que des thématiques comme « Sociologie de l'ADN », « Big Data et Sciences Sociales » ou encore « Mesurer l'antisémitisme » ont été proposées parmi les sujets. Ces questions sont centrales pour les sciences sociales contemporaines. Derrière leur nouveauté, elles touchent pourtant à des questions anciennes et classiques de la sociologie. Les mobiliser sans les réciter a permis à certains candidats de mettre en œuvre leurs capacités de réflexion tandis que d'autres sont restés bloqués car il s'agit de thématiques encore peu diffusées dans l'enseignement des sciences sociales.

Quelques faiblesses surprenantes ont toutefois pu être relevées lors de cette session :

* une connaissance, même approximative, de l'itinéraire intellectuel de Luc Boltanski semble faire partie des repères exigibles des candidats à l'entrée dans un département de sciences sociales d'une ENS ; ce point a déjà été souligné lors de précédentes versions du rapport de l'épreuve ;

* les analyses de Michel Crozier sont encore assez largement ignorées ;

* le procès de civilisation des mœurs n'a pas toujours été très bien expliqué ; il a ainsi pu être associé à Georg Simmel ou encore être cantonné au seul XX^{ème} siècle ;

* la connaissance de notions élémentaires de la statistique publique est parfois absente comme pour répondre à la question de savoir si le même individu pouvait à la fois compter comme immigré et comme Français au titre de l'INSEE ;

* à cet égard, et ce point recoupe la partie du présent rapport consacrée à l'histoire, la genèse de la catégorisation ethnique et religieuse des populations en France est un incontournable pour tout apprenti sociologue ; les résidents des Départements d'Outre-Mer ne sont pas des immigrés et les Juifs n'ont pas toujours été identifiés comme tels par l'Etat français ;

* la politique d'aménagement du territoire n'a pas beaucoup inspiré les candidats ; elle a plutôt donné lieu à une succession d'imprécisions et de réponses hasardeuses ;

* la sociologie de la délinquance juvénile, pourtant fournie, n'a pas suscité des développements très étoffés.

* le rôle, voire l'existence, des cabinets ministériels n'étaient pas toujours connus ;

* quant à la fonction de préfet, elle a pu relever tantôt de la région, tantôt de la mairie... mais jamais du ministère de l'Intérieur.